

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 2 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte DELCASSE.

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

19

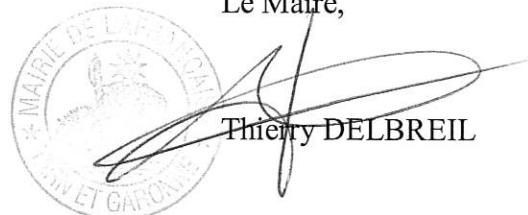
Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. En tant que commune adhérente au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Bas Quercy, le conseil municipal doit émettre son avis sur ce rapport.

Le Conseil Municipal après avoir examiné ce rapport :

- n'émet pas d'observation particulière sur ce rapport.

- A D O P T É E -

Le Maire,



Thierry DELBREIL